



CLAUSE RESOLUTOIRE APPLIQUÉE ...

Par **PER CAPITA**, le **06/11/2014** à **00:33**

Bonjour,

En renouvellement de bail de mon commerce après avoir entrepris une procédure de baisse de loyer que le Juge des loyers à fixé - tout en nommant un expert - mon propriétaire a entamé une procédure en référé pour des sommes que je lui devais.

Un juge a été saisi et m'a donné 5 mois pour payer ma dette. J'ai réglé cette dette intégralement, mais hélas avec 15 jours de retard, ayant mis en vente un objet d'art qui n'avait pas été vendu à temps.

Mon propriétaire m'a envoyé un huissier pour un commandement de quitter les lieux précisant que j'avais un mois pour faire opposition en m'adressant au "Juge De l'Exécution".

Mon avocat n'a strictement rien fait !.. J'ai donc vu arriver les huissiers un mois après ... le serrures ont été changées et nous nous sommes retrouvés jetés comme des malpropres mon épouse et moi.

Je me retrouve donc à 62 ans à la rue, sans le moindre sous puisque (crise aidant) nous vivions sur notre boutique.

Aujourd'hui et à cause de cette erreur (le vendredi 20 Oct 2014) non seulement je n'ai aucune ressource ... les factures tombent de toutes part et je suis tout simplement ruiné puisque j'avais mis tout ce que j'avais dans l'achat de cette boutique.

On me dit d'attaquer mon avocat, et tout cela est bien joli mais encore une fois nous sommes sans le moindre centime, notre priorité étant tout simplement de manger.

Existe t-il une solution autre que le suicide ... et je suis sérieux car à mon âge et devant un acte aussi violent je n'ai pas la moindre chance de me redresser ?..

Merci à vous si vous avez une idée de la marche à suivre ?..

En vous remerciant mille fois.

Avec tous mes meilleurs sentiments.